

II – Que deviennent le territoire et le partenariat dans la politique actuelle d'éducation prioritaire ?

Nicolas Renard, ancien président de l'OZP, pose la question en rappelant la place tenue par cette notion de territoire dans le dispositif.

Au départ, ce rôle était central, d'où le terme de « zones ». L'appellation générique « éducation prioritaire » n'est venue qu'après.

La première entorse aux territoires a été la création des "réseaux d'éducation prioritaire" (REP) par Ségolène Royal, qui se sont ajoutés aux ZEP existantes.

Gilles de Robien a, lui, été le premier à proclamer qu'une politique d'établissement devait se substituer aux politiques de zone. Cependant, en remplaçant les anciens REP et ZEP par les RAR et RRS, il a conservé une organisation en réseaux.

Depuis l'élection présidentielle, le territoire (la zone) est officiellement banni du vocabulaire de l'éducation prioritaire, qu'il s'agisse de déclarations ministérielles ou de circulaires.

La seule liste qui a été publiée au BO ces dernières années a été non pas celle des réseaux mais celle des « collèges en réseau Ambition réussite » (elle vient juste d'être réactualisée).

Enfin, la circulaire créant le programme Clair ne contient pas une seule fois le mot « réseau ».

La notion de réseau ne subsiste pleine et entière que dans la politique de la Ville, avec les ZUS, ZRU... La circulaire Clair emploie une périphrase pour annoncer l'extension du programme en 2011 « *dans le cadre d'un examen de la cohérence des géographies prioritaires existantes, en liaison avec la politique de la ville.* »

L'OZP quant à lui n'a jamais renoncé à cette optique territoriale. Le temps est venu cependant, et c'est l'objet de cette réunion, de réexaminer ce concept au regard des évaluations de la politique d'éducation prioritaire. Faut-il s'accrocher à cette notion comme à un dogme ?

Ce questionnement peut s'étendre à la notion de partenariat, elle aussi au centre de la politique des ZEP au départ, mais dont on se demande parfois quelle réalité elle recouvre concrètement à l'heure actuelle.

. DEBAT

Territoire, réseau, établissement ?

- Il importe au départ de distinguer deux catégories de territoires « défavorisés », puisque c'est de ceux-là qu'il s'agit :

- les territoires *au sens socio-géographique* du terme, c'est-à-dire des quartiers et cités qui cumulent les difficultés sociales (pauvreté, chômage, délinquance...) et sur lesquels pèse une forte image dépréciative de « ghetto », de « zone de relégation ».

Nous sommes là devant une réalité sociale qui prend un tour de plus en plus inquiétant et scandaleux avec le développement de la ségrégation urbaine, et dont on devrait savoir qu'il ne suffit pas d'éviter le mot de « territoire » dans le discours ou les textes officiels pour la faire disparaître.

- les territoires *au sens administratif* du terme, c'est-à-dire des zones ou quartiers qui relèvent d'un dispositif de la politique de la Ville : ZUS, ZEP, « quartiers Espoir banlieues »...

C'est de ces derniers qu'il est question aujourd'hui et du niveau du traitement de l'inégalité territoriale : va-t-on continuer à appliquer localement une « politique de zone » ou opter définitivement pour une « politique d'établissement », ou même passer à une « politique de public », fondée sur le seul critère de catégorie sociale (CSP), indépendamment du critère géographique ?

- Cette sacralisation du concept de territoire qui a présidé à la création des ZEP m'a toujours étonné.

La concentration de moyens sur une « zone » était conçue au départ comme temporaire, mais on sait bien qu'elle s'est installée très vite comme une aide pérenne, une sorte d'avantage acquis.

Le territoire ne me semble pas être une composante du projet éducatif mais seulement une ressource.

Le grand risque de la territorialisation de l'action éducative est qu'elle abandonne la maîtrise du projet aux maires, ce qui ne peut que renforcer la tendance à l'enfermement dans des ghettos sociaux.

- Sans le concept de territoire, la politique de la Ville n'a plus de repère. D'ailleurs, la politique des ZEP n'a jamais été pensée hors du territoire et Alain Savary l'a inscrite de façon prémonitoire en corrélation avec les îlots sensibles du rapport Dubedout (1983). La relance des ZEP de 1998 a coïncidé également plus ou moins avec la mise en place de la politique de la Ville et celle du projet éducatif local.

Au départ, on a pu constater ici et là une certaine méfiance des maires, qui s'intéressaient davantage à la rénovation du bâti qu'à une collaboration avec l'école. Et pourtant, depuis longtemps, l'Education nationale école est l'une des seules institutions de l'Etat encore présentes dans les quartiers les plus en difficulté.

Depuis 2005, l'école s'est rétractée sur elle-même, estimant qu'elle devait trouver en elle-même ses propres ressources. Cette tendance s'est accentuée avec le recentrage sur l'établissement, ce qui implique - notons-le - l'abandon du primaire (on le voit avec Clair, qui « concerne les établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence ».)

Et on a appris ces jours que les CUS allaient être prolongés jusqu'en 2014, ce qui risque fort de retarder encore une réforme conjointe de la carte des ZEP et des ZUS.

- Ne nous accrochons pas à une définition stricte du territoire, qui peut être celui d'une école, d'un collège, d'un lycée. Ce qu'il faut conserver c'est le rôle central de l'Ecole qui est une vieille tradition républicaine, spécifique à la France, sans pour cela qu'il faille tomber dans la suggestion du pouvoir local à l'école ou inversement.

- En effet, ne nous braquons pas sur un clivage lexical artificiel école/territoire et, dans

cette optique, la notion de réseau paraît intéressante.

Un réseau c'est un ensemble de liens entre des éléments, et dans le cas de l'éducation prioritaire, ce concept a le grand avantage de recouvrir aussi bien les liens internes à l'école (liaison école-collège) que les liens école-territoire, même si jusque-là l'Education nationale a nettement privilégié les liens scolaires internes.

- Actuellement dans l'Education nationale, les « réseaux » (RAR et RRS) ne fonctionnent pas comme tels. Le réseau c'est d'abord un travail en commun et cela, ça n'existe pas

Du territoire au partenariat

- Le concept de partenariat en ZEP, comme celui de territoire, demande à être précisé : On peut distinguer deux niveaux :

. *le partenariat institutionnel*, qui concerne les responsables d'organismes ou leur représentant (qui n'est pas toujours le même à chaque fois...), regroupés dans des réunions plus ou moins fréquentes. Ce type de partenariat est très gourmand en temps (quel principal de collège ne s'en est pas plaint ?), pas toujours efficace, et est souvent rendu responsable d'une certaine lourdeur ou même d'une bureaucratisation du dispositif.

. *le partenariat de terrain*, reposant sur des contacts personnels entre des responsables éducatifs (directeur d'école, principal, CPE) - ou bien de simples enseignants - et des acteurs extérieurs de proximité (service social, police, service municipal...) dans le but de résoudre ensemble une difficulté immédiate.

- Ce partenariat direct est indispensable pour un principal ou un directeur d'école, en particulier dans les domaines de la santé, de la sécurité, du transport, du décrochage scolaire... On sait par exemple combien le suivi médical est de plus en plus rabougri dans l'éducation nationale. En ZEP, ce travail est tout sauf périphérique.

- Il est vain de chercher à tracer une frontière entre les deux territoires, celui de l'Ecole et celui de la Ville. Cherchons plutôt des points de rencontre permettant d'améliorer la situation des habitants.

Et à partir d'un diagnostic opéré sur les besoins repérés - et non pas sur les demandes - élaborons des stratégies selon nos propres possibilités (attention dans ce domaine à la démonétisation du vocabulaire, par exemple avec les projets qui « s'articulent »).

Or, en même temps que l'appel des 40 (dit « Appel de Bobigny ») lance un appel en faveur d'une action territoriale forte, les ZEP se replient sur elles-mêmes. Ce mouvement était déjà perceptible au moment de la relance de l'éducation prioritaire (Assises de Rouen, 1998) où on a vu le rapport Moisan-Simon, être instrumentalisé par le ministère mais aussi par beaucoup d'enseignants dans le sens d'un recentrage sur les apprentissages, « pour ne pas faire perdre de temps aux élèves ».

La même tension avait été constatée à propos de l'accompagnement scolaire, et récemment encore on a vu l'Education nationale mettre en place l'accompagnement éducatif pour reprendre du terrain sur les programmes de réussite éducative. La logique de cette évolution c'est la disparition du rôle des partenaires locaux.

- Le partenariat, contrairement à ce que l'on pourrait croire, a une longue histoire et

existait bien avant la création des ZEP. L'instituteur-secrétaire de mairie en était la figure emblématique dans le primaire (dans le secondaire, la situation a toujours été bloquée). Maintenant, malheureusement, les professeurs des écoles sont de moins en moins issus des milieux populaires et de moins en moins « militants » (au sens général de « bénévole impliqué dans une action »).

- Est-il si évident que le partenariat ait diminué : « c'était toujours mieux avant ! »

- L'école a besoin d'aides extérieures, mais veillons à ne pas réduire le partenariat à une prestation de services. Pour qu'il y ait partenariat, il faut qu'il y ait un projet commun, partagé,

De façon concrète, l'apprentissage de la lecture concerne-t-il seulement le professeur des écoles ou aussi la bibliothécaire ou la travailleuse familiale ?

Le socle commun, est-ce un travail partagé, avec des personnels spécialisés ayant chacun sa responsabilité propre, ou bien une tâche que chacun fait de son côté avec éventuellement une aide extérieure ponctuelle ? C'est encore plus vrai pour ce qu'on appelle l'éducation à la citoyenneté.

Le partenariat n'est pas un problème mais une chance pour nous tous.

- On a déjà du mal dans les écoles à faire fonctionner le partenariat entre nous. Chez moi, les réunions du comité exécutif, quatre seulement par an, sont très formelles et administratives. Le RAR est une légende urbaine.

Les parents « partenaires » ?

- Je me souviens d'une discussion animée entre « partenaires » au FAS il y a une quinzaine d'années autour de la question suivante : « Les parents sont-ils des partenaires de l'école au même titre que les autres », ce qui voulait plus ou moins dire « sont-ils des « partenaires » (tout court) de l'école ? »

- Comme directrice d'école maternelle, je pourrais citer beaucoup d'exemples de parents désemparés se tournant spontanément vers moi : une mère de famille dépressive et terrorisée devant le comportement perturbateur de son enfant de quatre ans, une autre qui a du mal à nourrir ses enfants...

Il ne s'agit pas ici d'assistantat, de faire tout à la place des parents comme on le voit parfois dans les PRE où l'on va jusqu'à conduire l'enfant chez le médecin, mais, dans des cas précis, de ne pas hésiter à faire appel aux professionnels plus compétents avec lesquels on a l'habitude de travailler. Maurice Titran, pédiatre à Roubaix, dit des choses très intéressantes sur ce qu'il appelle « l'alliance » des professionnels autour de la petite enfance. Il y a aussi Serge Boimare qui, pour débloquer par la culture « ces enfants empêchés de penser », met en avant l'importance du travail d'équipe et de la co-réflexion entre enseignants animée par une personne extérieure.

- Il est vrai qu'il n'existe pas de formation commune à ces diverses catégories de professionnels. Jean-Louis Auduc a tenté des approches de ce type à l'IUFM de Créteil avec le ministère de la Justice.

- Au niveau du collège, les parents en effet n'ont pas droit de cité, pas plus que leurs

délégués, et même le professeur principal a peu de contacts avec eux. La démocratie n'a pas pénétré ce milieu, on ne fonctionne pas de manière collective. On a aussi un peu peur des parents.

Au niveau du primaire par contre, le directeur d'école est le référent naturel des parents, qui, en quelque sorte, « demandent asile » à l'institution. En maternelle, quand j'organisais des réunions, ils venaient tous, même les pères, et on savait tout ce qui se passait chez eux, ce qui permettait, grâce au recours à des associations ou à la mairie, d'apporter des réponses rapides et de proximité à leurs difficultés. Pour moi, c'est cela le partenariat.

- La circulaire Clair prône le partenariat mais essentiellement dans le domaine de la sécurité. Avec les parents, le partenariat ne sera qu'« éventuel » dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Une évolution favorable se dessine cependant. Les programmes politiques pour 2012 publiés récemment prévoient tous les deux une présence plus importante des enseignants dans l'établissement.

- Le mouvement actuel de « responsabilisation » des parents à propos de l'absentéisme et du décrochage ne tient pas : une sanction peut parfois être utile mais les parents ont surtout besoin qu'on les aide. Les collectivités locales sont très préoccupées par ce phénomène et l'Education nationale le prend maintenant vraiment en compte.

- En guise de conclusion.

A l'OZP, le territoire et le partenariat sont des thèmes qui vont de soi, mais on devrait aller plus loin dans la réflexion. Quant à la liaison parents-école, elle mérite d'autant plus d'être travaillée qu'associer les parents est à la fois plus difficile et plus nécessaire qu'ailleurs.

Compte rendu rédigé par Jean-Paul Tauvel